
BHOUTAN

1. **Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :**

Department of Immigration and Census, Ministry of Home Affairs, Thimphu.

2. **Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :**

1980. La présente description se réfère donc à ce recensement, mais il y est aussi fait référence au prochain recensement (cf. para. 9).

3. **Champ du recensement :**

- a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays.
- b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges.

4. **Période de référence :**

La période de référence retenue dans les questions posées sur la population active et l'emploi est une longue période, à savoir l'année précédant le recensement.

5. **Principaux sujets :**

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge : oui
- b) Population active, par sexe et groupe d'âge : oui
- c) Population active, par industrie et par sexe : non
- d) Population active, par profession et par sexe : non
- e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : non
- f) Durée du travail : non
- g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : non

Réf. a) L'âge est défini en termes d'année de naissance.

6. **Concepts et définitions :**

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui, pendant la période de référence, étaient habituellement pourvues d'un emploi, conformément à la définition donnée ci-dessous. Les personnes à la recherche d'un premier emploi ou qui se préparaient à commencer un nouveau travail après le recensement sont considérées comme ne faisant pas partie de la population active.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui, pendant la période de référence, effectuaient habituellement un travail ayant une valeur économique, soit à domicile soit à l'extérieur. Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les détenteurs de plusieurs emplois;
- vii) les apprentis et les stagiaires.

Aucune des catégories ci-dessus ne peut être identifiée séparément.

7. **Classifications utilisées :**

Aucune classification par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession n'a été faite.

- a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Voir 7 ci-dessus.

b) *Profession* : Voir 7 ci-dessus.

c) *Situation dans la profession* : Voir 7 ci-dessus.

8. Recensements de population antérieurs :

Aucun recensement de population n'a été effectué entre 1945 et 1980.

9. Prochain recensement de population :

Il est prévu pour 1990 et rassemblera des informations sur la population active et l'emploi.

Il n'a pas encore été décidé si les mêmes questions et la même période de référence seront utilisées pour déterminer et décrire la population active et l'emploi.